

Nous, Acteurs de l'institution judiciaire, réunis aujourd'hui dans un moment historique :

NOUS ASSOCIONS PLEINEMENT au constat dressé par la tribune, publiée le 23 novembre 2021, d'une Justice exsangue et dévastée, qui n'est plus en capacité d'accomplir sa mission dans l'intérêt du justiciable, alors que la souffrance au travail gagne un nombre toujours plus important de ses membres ;

CONSTATONS que cette situation inacceptable pour les justiciables comme pour Nous, Acteurs de la justice, est le produit de politiques publiques indigentes, d'une pénurie chronique de ressources, humaines et matérielles, et de réformes successives, conçues dans l'émotion, l'urgence et l'impréparation ;

EXPRIMONS AINSI notre profonde lassitude face aux injonctions contradictoires incessantes qui nous sont faites notamment en matière pénale, où il nous est reproché à la fois d'être laxistes et trop répressifs, comme en matière civile, où la performance attendue nous oblige à sacrifier la qualité pour privilégier la quantité ;

TEMOIGNONS AVEC FORCE de ce que la perte de sens de nos métiers et le découragement qui nous étreignent résultent de l'union malheureuse du manque de considération et de la méconnaissance de chacune de nos fonctions, dont la vision purement gestionnaire amène à réduire toujours davantage le temps consacré au justiciable ;

FAISONS PART des inquiétudes légitimes partagées par tous les Acteurs de la justice, quels que soient leurs grades, leurs fonctions ou leur rôle, de devoir faire toujours « plus », avec moins de temps et de moyens, tout en voyant leur responsabilité s'accroître ;

RAPPELONS que cette situation dramatique ne saurait être ramenée aux déficits internes d'organisation ou aux carences managériales ;

DENONCONS la précarisation et la contractualisation croissante des emplois nécessaires au bon fonctionnement du service public de la justice, ainsi que le sous-effectif du greffe qui prive le magistrat de son premier appui ;

RAPPELONS qu'en tout état de cause, « l'équipe autour du magistrat » ne saurait absorber la charge de travail toujours plus importante, dévolue depuis des décennies aux juges et procureurs ;

ALERTONS l'ensemble des parties prenantes sur l'impossibilité de répondre dans ces conditions, au besoin de Justice de la population, sans une augmentation significative des ressources humaines ;

DENONCONS l'aveuglement volontaire du ministère sur la situation de souffrance au travail qui concerne désormais la quasi-totalité de ses agents ;

AFFIRMONS que les Etats généraux de la justice ne pourront atteindre leur objectif sans prise en compte de cette souffrance, résultant du manque de moyens humains et matériels ;

REAFFIRMONS SOLENNELLEMENT que le fonctionnement de l'institution judiciaire doit concourir à la préservation de la démocratie et à la restauration de la paix sociale ;

GRENOBLE, Le 15 décembre 2021